

Chargé-e de gestion des subventions aux associations

Synthèse de l'offre

Employeur :	MAIRIE DE GRENOBLE
Référence :	O03820021205
Date de dépôt de l'offre :	14/02/2020
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/05/2020
Date limite de candidature :	06/03/2020
Service d'affectation :	SERVICE POLE RESSOURCES

Lieu de travail :

Département du lieu de travail :	Isère
Lieu de travail :	11 boulevard Jean Pain 38000 GRENOBLE

Détails de l'offre

Grade(s) :	Rédacteur
Famille de métier :	Affaires générales
Métier(s) :	Responsable des affaires générales

Descriptif de l'emploi :

La Ville de Grenoble poursuit une démarche ayant pour objectif de conduire plus fortement les politiques de développement et de cohésion sociale, en rapport avec les besoins des différents secteurs de la ville. Il s'agit à la fois de travailler à une action publique globale qui dépasse les logiques de silos et s'adapte aux enjeux territoriaux mais aussi d'agir sur la capacité à entendre et prendre en compte des problématiques issues des citoyens et acteurs de la société civile et de soutenir des démarches collectives d'actions, de projets, d'organisation.... Cette démarche prend notamment appui sur : " L'existence d'un projet de territoire élaboré par les services de la ville et du CCAS. Le projet de territoire, outil de travail transversal, de suivi et de débat dans la durée, permet de hiérarchiser des priorités d'intervention de la Ville et de positionner l'action des services municipaux en mode projet. " L'identification d'une mission de direction de territoire dans chaque secteur de la ville, en charge de conduire ce projet de territoire. " Le fonctionnement de 10 Maisons des Habitants dont la vocation principale consiste à favoriser l'initiative locale et l'accès aux droits. " Le fonctionnement de directions de projets en charge de renforcer la capacité d'expertise et de support sur des thématiques clés, de piloter des projets en matière d'accès aux droits, de développement social, de démocratie

locale et d'animer les réseaux de professionnels sur les secteurs, afin de conforter et d'appuyer les directions de territoire. " La création récente d'un service espace public et citoyenneté, appui aux territoires sur la conception de projets et démarches alliant nouveaux usages de l'espace public et nouveaux modes d'intervention. La Direction Action territoriale (DAT) est organisée en 3 pôles, un pôle métiers avec 3 directeurs de projets en lien avec les thématiques, un pôle territoire composé de 6 services de proximité, un service espace public et citoyenneté et un pôle ressources. Ce dernier, composé de 9 agents, assure le lien entre les directions ressources de la Ville et les services opérationnels de la DAT. Finalités : Au sein de ce pôle, vous assurerez le traitement administratif et financier des demandes de subventions, la préparation des projets de délibération et la coordination de la préparation des dossiers de demandes de financement.

Profil demandé :

" Maîtrise des outils de bureautique et informatique (utilisation des applications métiers Web délib, Progos, Porteplume, Portail Décisionnel, Grand Angle, ...)

" Connaissance juridique et notions de finances publiques

" Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales

" Capacité d'autonomie et à développer des outils de pilotage et de reporting

" Bon relationnel et qualité rédactionnelle,

" Aptitude au travail en équipe et transversalité,

" Aptitude à la négociation et sens de l'organisation et de la rigueur.

Conditions de travail

" Travail sur écran

" Lieu de travail situé à l'Hôtel

"Temps de travail : 35h.

Mission :

1. Elaborer et suivre de la programmation annuelle des subventions :

" recenser les demandes prévisionnelles de subventions en fonctionnement à instruire,

" élaborer la programmation annuelle des subventions en fonction des thématiques en lien avec le calendrier des conseils municipaux,

" participer à l'instruction des demandes de subventions et garantir la préparation des documents institutionnels pour le conseil municipal.

2. Recenser, organiser et planifier les projets de délibération de la direction :

" élaborer et suivre la programmation annuelle des projets de délibérations en lien avec le calendrier des conseils municipaux,

" mettre en place des outils de recensement, de traitement et de suivi des projets de délibérations,

" garantir le processus d'arbitrage dans le cadre de l'instruction des projets de délibération.

3. Gérer le budget des subventions de la direction :

" participer à l'élaboration du budget prévisionnel et à la répartition des enveloppes,

" vérifier la disponibilité des crédits sur les tranches en lien avec la comptable dans le cadre de l'exécution budgétaire,

" assurer le suivi du budget en élaborant et mettant à jour des outils de suivi, de prospectives et d'analyse par thématique,

" assurer un reporting régulier auprès de la direction et des services, et mettre en place les outils nécessaires à l'arbitrage et à la prise de décision.

4. Coordonner les actions relevant du déploiement de processus et des dossiers de financement

" assurer la coordination de la formation des agents dans le cadre de l'évolution des applications métiers et du déploiement de processus,

" assurer l'interface avec le service Relation avec le Monde associatif, le service de l'assemblée, et la direction des finances,

" coordonner la constitution et la transmission des dossiers de financement de la direction.

Contact et informations complémentaires : Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Christophe CLAUDE, Directeur-adjoint, Tél : 04 76 76 37 34

Téléphone collectivité : 04 76 76 35 50

Lien de publication : www.grenoble.fr/emploi

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant

statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.